Deux ans pour rien, ou presque. Après mars 2012, la nouvelle juge d'instruction de l'affaire de Tarnac, Jeanne Duyé, ne fait plus que répondre aux demandes d'actes des avocats des mis en examen de Tarnac. Et en général par la négative. Fin 2013, elle se décide à procéder aux interrogatoires de Julien Coupat et Yildune Lévy, avant de clore l'instruction. Le premier décline, et s'en explique dans une longue lettre*. La seconde se rend au rendez-vous, le 23 janvier 2014. Et elle répond aux questions. Quelles questions ? Un peu toujours les mêmes, un juge d'instruction en a chassé un autre, mais le dossier est toujours là. La nuit du 7 au novembre ouvre la discussion :

> Le juge : Au cours de la surveillance effectuée sur la personne de Julien Coupat les 7 et 8 novembre 2008, (…) il est fait état d'un arrêt marqué à 4h45 minutes par ledit véhicule au pied d'un pont au-dessus de la Marne situé sur la commune du Trilport. Vous avez expliqué avoir été dans ce véhicule pendant ce trajet. Le véhicule se serait arrêté quelques minutes puis serait reparti en direction de Paris, via Meaux. Questionnée sur cet arrêt au cours de votre premier interrogatoire devant le juge d'instruction, le 8 janvier 2009, vous avez répondu : « je ne me souviens pas de cet arrêt. J'avais peut-être envie d'uriner à ce moment-là, je ne m'en rappelle plus ». Maintenez-vous vos déclarations ?
>
> Réponse : Oui.

Le juge : Je vous rappelle qu'au cours de cet interrogatoire, le seul au cours duquel vous ayez par ailleurs accepté de répondre à certaines questions qui vous étaient posées, vous n'avez à aucun moment remis en question l'essentiel de vos différents déplacements en Seine-et-Marne cette nuit-là, pas plus qu'à l'occasion de votre audition en garde à vue en date du 14 novembre 2008. Avez-vous des observations ?

Réponse : A ce moment là, je n'avais pas encore réellement accès à mon dossier d'instruction, ce n'est qu'un an plus tard que je vais pouvoir m'intéresser aux détails de ce PV.

Le juge : Quand vous êtes entendue au fond par le juge d'instruction, en janvier 2009, vous aviez alors accès à la procédure.

Réponse : Oui, j'avais accès à la procédure. Mais ce que je veux dire, c'est qu'à l'époque, je n'avais pas la possibilité de comprendre, je ne m'étais pas intéressée aux heures. D'ailleurs je n'avais pas de montre. Je n'avais pas conscience des heures. Toutes ces questions comme celles sur les traces du véhicule ou pleins d'autres choses qui ne sont sans doute pas à rappeler aujourd'hui dans le cadre de cet interrogatoire, je n'en avais pas la maîtrise.

Le juge : Pour sa part, Julien Coupat a déclaré de manière explicite lorsqu'il répondait aux questions du magistrat instructeur, qu'il se trouvait non seulement en Seine-et-Marne dans la nuit du 7 au 8 novembre 2008 mais encore qu'il était en votre compagnie. Avez-vous des observations ?

Réponse : Oui, oui, j'étais bien avec lui.

« Cette chose est apparue un peu comme le Graal du juge d'instruction de l'époque »

La juge reprend ensuite le fil du juge Fragnoli.

Le juge : Aux fins de comprendre l'arrêt observé au Trilport, au pied du « pont de la Marne » à 4h45, le magistrat instructeur a demandé le 5 novembre 2009 aux enquêteurs, de faire vérifier par recherche sous-marine à l'aplomb de cet arrêt ainsi que 30 mètres en amont et en aval de ce point, si des objets quelconques, qui pourraient être en relation avec les mis en examen et les faits reprochés, s'y

trouvent, le cas échéant les saisir et les placer sous scellés ». Des plongeurs ont donc été sollicités pour faire des recherches dans le lit du fleuve dans cette zone, les 15 février 2010, 23, 24, 26 mars 2010 et le 7 avril 2010. (…) Il convient de préciser que les expertises des traces papillaires et génétiques sur les tubes et sous le ruban adhésif se sont révélées infructueuses. Avez-vous des observations ?

Réponse: J'avoue que je ne comprends pas trop cette histoire de tubes. Je n'ai jamais, ni vu, ni touché ces tubes. J'ai l'impression que cette chose est apparue un peu comme le Graal du juge d'instruction de l'époque. Pour quelqu'un qui est archéologue, venir trouver des tubes qui auraient séjourné un an et demi dans l'eau, ça n'a pas vraiment de sens. J'ai l'impression qu'en filigrane, on veut faire croire qu'on aurait acheté des tubes, qu'on aurait utilisés pour faire je ne sais quel numéro de cirque, puis qu'on aurait jeté dans la Marne alors même que nous étions suivis par l'élite de la police française, et que personne, pas même un témoin, ni une caméra, ne nous a vu ni avec les tubes, ni les acheter, ni les utiliser, ni les jeter. Cette chose apparait comme par magie. Non, pas par magie, mais par l'esprit de Thierry Fragnoli. Pour moi, cela me semble relever d'une construction intellectuelle. (…)

Le juge : Les plongeurs qui ont découvert ces tubes précisent que s'agissant du scellé MAR/QUATRE ce tube était posé à plat, coincé entre les cailloux à 5 mètres de la berge et que s'agissant du scellé MAR/CINQ, ce tube était posé sur les rochers qui jonchent le fond à 1 mètre de la berge. Avez-vous des observations?

Réponse: Moi, j'ai fait de la recherche subaquatique en tant qu'archéologue, et je peux vous dire que cela n'a pas beaucoup de sens. En tous cas ce n'est pas significatif et je ne vois pas de quoi cela pourrait être significatif. Il aurait fallu étudier la sédimentation, les pluviométries, le comportement du fleuve et de ses parois…

« Je ne suis jamais allée au Bricorama de Châtillon »

Tout ce travail-là sur les tubes n'a pas été fait, alors la juge passe à autre chose, et en vient à l'hypothèse d'un achat au Bricorama de Châtillon.

Le juge : Les enquêteurs se sont intéressés au Bricorama de Châtillon dans la

mesure où ce commerce se situe à 180 mètres de l'intersection des avenues Pierre-Brossolette à Châtillon et Marx-Dormoy à Montrouge, là où le véhicule a échappé à la surveillance policière le 7 novembre 2008 de 12 heures à 14h50 et dans la mesure où il se trouve par ailleurs sur le trajet « logique » ayant pu être emprunté par le véhicule depuis la Porte de Châtillon jusqu'au moment de sa perte de vue, étant précisé qu'à 14h50, le véhicule Mercedes est observé de nouveau par le dispositif demeuré en point fixe au niveau de la Porte de Châtillon, emprunter le boulevard périphérique extérieur en direction de la Porte de Bercy. Avez-vous des explications sur ce créneau horaire ?

Réponse : Je ne suis jamais allée au Bricorama de Châtillon.

Le juge : Entendue sur cet épisode vous aviez indiqué sans précision que le 7 novembre 2008 vous étiez allée à l'université à Nanterre où vous aviez passé la matinée et que vous aviez ensuite retrouvé Julien Coupat aux alentours de l'heure du repas à une station de métro. Vous aviez cherché un endroit où manger et aviez finalement opté pour une brasserie. Après manger, vous aviez repris la voiture en début d'après-midi. Maintenez-vous ces éléments ?

Réponse : Oui.

Le juge : Ne peut-on considérer que vous vous trouviez du côté de Châtillon, puisque selon vos déclarations, Julien Coupat vous avait « récupérée en voiture à une station de métro » et vous aviez l'impression que la brasserie où vous avez déjeuné « se situait en proche banlieue ». Or, le véhicule occupé par Julien Coupat est perdu de vue Porte de Châtillon à 12h et ré-apparaît Porte de Châtillon, 2h50 plus tard. Qu'en dites-vous ?

Réponse : Je ne vois pas en quoi cela prouve que je me trouvais à Châtillon et c'est la raison pour laquelle je ne vais pas rerépondre a cette question qui m'a déjà été posée. Je ne pense pas par ailleurs que le temps écoulé puisse m'aider à répondre à cette question.

« L'ensemble de ces constatations tend ainsi à rendre matériellement possible l'acquisition de tubes et manchons en PVC »

Cela fait partie des hypothèses étranges de la SDAT : Julien Coupat quitte Rueil-Malmaison à 11h10, Yildune Lévy est en cours à la fac de Nanterre, à 10 minutes de là, mais le couple se

serait retrouvé à Châtillon, à 50 minutes en transports en commun de Nanterre (voir épisode 34). Car les policiers de la DCRI sont censé avoir suivi la Mercedes de Rueil jusqu'à Châtillon, et ils n'ont pas vu la jeune femme monter à bord. La juge poursuit avec le raisonnement complet sur la question des tubes (voir épisodes 40 et 41)

> Le juge : L'ensemble de ces constatations (lieux, horaires, absence de surveillance, particularité de l'achat effectué) tend ainsi à rendre matériellement possible, l'acquisition par les occupants du véhicule Mercedes de tubes et manchons en PVC identiques à ceux des scellés MAR/QUATRE et MAR/CINQ découverts le 26 mars 2010 immergés dans la Marne au Trilport. Avez-vous des observations ?
>
> Réponse : La notion de « possible », c'est quand même…. Y a plein de choses possibles dans la vie. On me prête des possibles que je n'ai pas faits.

« C'est juste que là, je n'avais plus de clopes, c'était tard, et je sais qu'à Pigalle il y a pleins de choses qui restent ouvertes »

Puis on passe à l'affaire du retrait de carte bancaire, à 2h44 du matin, le 8 novembre, à Pigalle. Sa révélation a été tardive, et c'est la première fois qu'une question va être posée à ce sujet.

> Le juge : Des investigations ont été effectuées sur vos comptes bancaires et notamment sur votre compte courant (…). Il résulte de l'étude des mouvements intervenus sur ce compte entre le 1er octobre et le 12 novembre 2008, que le 8 novembre 2008 à 2h44, soit durant la nuit au cours de laquelle un crochet a été déposé sur la caténaire de la voie ferrée de la ligne TGV-Est à hauteur de la commune de Dhuisy, un retrait de la somme de 40 euros a été effectué à un distibuteur automatique de billets (DAB) situé à Paris, dans le quartier « Pigalle ». Que pouvez-vous nous dire sur cette carte bancaire et ce retrait ?
>
> Réponse : C'est simple, c'est ce qu'il dit : c'est que j'ai retiré 40 euros à Pigalle. J'ai découvert trois ans après dans le dossier ce retrait et l'horaire de ce retrait. Je n'avais pas connaissance des horaires. Pour moi, retirer de l'argent, c'est un acte anodin, c'est un acte que l'on fait régulièrement. C'était pour acheter des clopes car je suis une grosse fumeuse.

Le juge : Pourquoi n'en avoir jamais parlé auparavant, n'est ce pas parce que vous n'étiez pas l'auteur de ce retrait ?

Réponse : Moi, j'ai toujours dit que j'étais rentrée à Paris. Les horaires, je ne les connaissais pas et on ne m'a jamais posé de question sur ce que j'avais fait après être rentrée à Paris.

Le juge : Ne trouvez-vous pas que ce retrait est en contradiction avec vos propres déclarations et celle de Julien Coupat?

Réponse : Non dans le sens où nous, en tous cas moi, je n'ai jamais eu connaissance de l'horaire et je n'ai jamais donné d'horaires, sauf peut-être celui d'un repas.

Le juge : Vous avez reconnu en effet avoir passé une bonne partie de la nuit à proximité de Dhuisy. (…) Si l'on tient compte du fait que vous avez « dormi dans la voiture », que vous étiez « morte de froid » et que vous vous êtes ensuite rendus dans un endroit encore plus perdu pour faire « un câlin », ne trouvez-vous pas que cela est difficilement compatible avec votre présence au nord de Paris à 2h44 du matin ?

Réponse : Bah non.

Le juge : L'observation de vos retraits d'espèces fait ressortir qu'habituellement il s'agit d'opérations effectuées dans des DAB implantés principalement à Paris 20e où vous demeurez, pour des montants allant de 20 à 120 euros à raison d'une dizaine de retraits par mois. On peut constater que le retrait le plus tardif figurant sur vos relevés excepté celui de 2h44 est effectué le 3 novembre 2008 à 22h38 à Alexandre Dumas (Paris 20e) Avez-vous des observations ?

Réponse : Non. C'est juste que là, je n'avais plus de clopes, c'était tard, et je sais qu'à Pigalle il y a pleins de choses qui restent ouvertes. J'ai toujours vécu dans l'Est parisien.

Le juge : Comment expliquez-vous que votre carte bancaire n'ait pas été mentionnée lors de votre interpellation, ni dans le procès-verbal de fouille, ni au cours de la perquisition ?

Réponse : Je pense que ce serait aux policiers qu'il faut poser la question Je me

fais arrêter ce jour là à 6 heures du matin, fusil sur la tempe. (Mentionnons que à l'évocation de cette interpellation, Mme Lévy est très émue). Je suis en état de choc. J'ai mes règles. SOS-Médecin est prévenu, mes parents étaient présents. Pendant cette fouille, deux sacs seront faits. Un sac préparé par ma mère, dans lequel il y aura de l'argent, à ce propos un policier dira à ma mère qu'en effet l'argent peut être utile notamment pour que je puisse prendre le taxi en sortant de garde à vue, mon passeport, des cigarettes, des habits et des tampax. Ce sac, je ne l'ai pratiquement jamais quitté. Un deuxième sac est fait par les agents, comme dans toutes les fouilles, il contient portefeuille, carnet d'adresses, des clés, pleins de petites choses annexes. Et ce sac, ils vont juste l'oublier dans l'appartement.

Le juge : Ce que vous me dites, c'est que dans ce deuxième sac, il y avait cette carte bancaire le jour de votre interpellation le 11 novembre 2008 ?

Réponse: Oui.

Le juge : Vous a t-on volé cette carte ?

Réponse : Non.

Le juge : Avez-vous perdu cette carte ?

Réponse : Non.

Le juge : Avez-vous prêté cette carte ?

Réponse : Non, je n'ai jamais prêté ma carte bancaire.

« Si ça avait été secret, il n'y aurait pas eu de notes. C'est une question de bon sens »

Yildune Lévy interrompt un moment l'interrogatoire, qui reprend quelques minutes plus tard. On change du tout au tout, avec le retour de la commission rogatoire internationale envoyée aux Etats-Unis (voir épisode 4).

Le juge : En février 2012, le magistrat instructeur était destinataire des pièces d'exécution de ses commissions rogatoires en date des 26 octobre 2009 et 3

novembre 2011 délivrées aux autorités américaines.

Concernant l'attentat perpétré le 6 mars 2008 vers 3h43, heure locale, contre le centre de recrutement de l'Armée de Terre Américaine (AFRC) sis à Times Square à New York, lequel a été attaqué avec un engin explosif improvisé (IED), un enregistrement vidéo et une courte synthèse relatant l'événement ont été communiqués. Il convient de retenir de cette synthèse qu'elle précise qu'aucun lien entre l'attentat et le meeting d'anarchistes à New York entre les 11 et 13 janvier 2008 n'a pu être établi et qu'aucune revendication n'a été formulée par un groupe ou un individu quelconque. Avez-vous des observations ?

Réponse : Evidemment, aucun rapport entre l'attentat de Times Square et nous!

Le juge : S'agissant de la « Réunion anarchiste – Ville de New-York », la surveillance de cette réunion a été effectuée par une équipe de vidéosurveillance du FBI laquelle a enregistré les déplacements à proximité du (…) à New-York, entre 14 heures et 20h21, le 12 janvier 2008. Certaines images ont été éditées sur support papier. Dans les images de la vidéosurveillance vous apparaissez en compagnie de Julien Coupat. Je vous montre ces photos. Que pouvez-vous dire sur ces photos?

Réponse : Je n'ai pas grand chose à en dire de ces photos.

Le juge : N'établissent-elles pas votre participation commune à cette réunion ?

Réponse : Moi, je n'appelle pas ça une réunion.

Le juge : Comment appelez-vous ça ?

Réponse : Pour moi, ce sont des discussions, on a été invités par des amis d'amis. Ce n'est pas plus important que le reste de ce que j'ai vécu lors de ce voyage à New York. Je n'étais jamais allée à New York, j'ai visité tous les musées, des tas d'expos… C'étaient des discussions. D'ailleurs s'il y a des notes à ce sujet, vous verrez bien qu'il n'y a rien de secret dans le sens où si ça avait été secret, il n'y aurait pas eu de notes. C'est une question de bon sens.

Le juge : S'agissant de cette réunion, voilà ce qu'en disent les Américains : « (…) Ces individus ainsi que d'autres liés au Network of Worldwide Anarchist (NWA) étaient présents lors de ces réunions et ont discuté de la facilitation de l'effondrement du capitalisme et de la création d'un espace de convergence pour

les extrémistes afin de planifier l'agitation sociale. L'objet de la présence internationale à ces réunions était d'établir la confiance dans des actions plus directes et de constituer un groupe assez fort pour « paralyser » une ville métropolitaine dans l'avenir ». Avez-vous des observations ?

Réponse : Moi, je ne l'ai pas du tout vécu comme ça. Je ne connaissais pas l'existence d'un « réseau mondial des anarchistes ». J'y étais, de la même façon, parce qu'on discute, que ça m'intéresse, comme je vais m'intéresser à géographie, à la culture d'un peuple, je vais m'intéresser à son histoire sociale. Ça m'intéresse, comme tout un tas de chose. Ça n'a rien à voir avec des faits ou avec une intention de faire quelque chose.

Le juge: Comme vous parlez de notes, je vous repose la question sur la retranscription manuscrite d'une réunion qui semble rédigée par vous et sur laquelle vous avez également refusé de répondre lors de votre interrogatoire du 12 octobre 2009. Je vous montre la seizième question. Souhaitez-vous répondre ?

Réponse : Moi, je ne suis même pas sûre que ces notes soient la retranscription de cette réunion. Il s'agit de pleins de choses différentes. Il y a des idées qui sont notées. Ça fait déjà six ans cette histoire-là.

« Cette affaire colonise mon existence »

Effectivement, six ans à tourner en rond autour du même procès-verbal de filature, de la même réunion new-yorkaise. Comme c'est la coutume, la juge demande: *« Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? »* La jeune femme répond :

« Sur la carte bleue, il y a quelque chose qui m'étonne, c'est la chronologie de cette mise au dossier. Si l'analyse de mes comptes avait été versée en décembre 2008, on n'en serait plus là. Je comprends pas comment un agent peut passer à coté de cela, à coté de l'analyse de mes comptes. Plus généralement, la raison pour laquelle je suis venue aujourd'hui, c'est parce que je voulais sortir de cette logique PV, dossier, et de rapports devenus difficiles avec votre prédécesseur. J'avais envie de vous rencontrer car on ne se connait pas. Comprendre dans quoi on se trouve. Depuis cinq ans, cette affaire colonise mon existence. Je voudrais que cela s'arrête. Tout le monde est dans une situation complexe. C'est très compliqué. Mais je voudrais comprendre les enquêtes de la DCRI. Quand vous

> voyez par exemple l'histoire de X, qui sur son blog met une cible sur mon ancien domicile et qu'on découvre que c'est un agent de la police. Il faudrait une enquête sur l'enquête.
>
> Vous me faites remarquer que c'est ce que vous voulez absolument éviter, mais nous on a l'impression de s'échiner à faire une enquête à décharge, que les éléments à décharge ne sont jamais creusés. Toutes les pistes que vous devriez encore exploiter, je reconnais que c'est énorme et compliqué, mais c'est ma vie. (…) Ma vie a été bouleversée. »

Ainsi s'achève le dernier acte d'une longue enquête, qui se termine en queue de poisson.